

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795

Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. SCHAFFHOUSE. QUALITE ET TRADITION. HORIZON & Cie. JOAILLIERS. M. entres de Marque. 29, Rue Cherif Pacha. ALEXANDRIE

Nourrissant & délicieux L'ICE CREAM GROPPY

Il est pasteurisé

R.C. 76886

Les électeurs et les cantons rejettent le régime du blé et le frein aux dépenses

Table with 4 columns: Cantons, Révision du régime du blé (OUI, NON), Frein aux dépenses (OUI, NON). Lists various cantons like Zurich, Berne, Lucerne, etc.

(Les résultats de 2 ou 3 petites communes manquent encore)

Neuchâtel 4.014 8.535 5.529 6.998

Genève 5.994 8.244 7.734 6.635

\*) Les astérisques indiquent les cantons acceptants.

MEVISION DU REGIME DU BLE. OUI 239.262, NON 378.930

REVISION DU REGIME DU BLE. Cantons acceptants 5/12, rejets 16/12

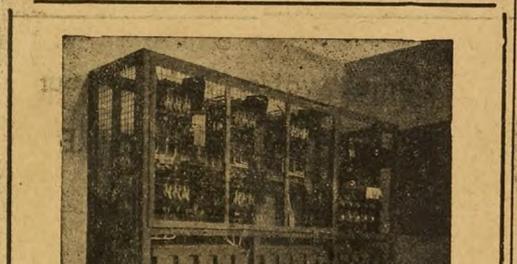
FREIN AUX DEPENSES. Cantons acceptants 9, rejets 13

Participation au scrutin: 42.5%

Le développement du commerce entre l'Est et l'Ouest

Le commerce entre l'Est et l'Ouest est en voie de développement, selon le bulletin qui vient de publier le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et qui passe en revue la situation économique du continent pendant le deuxième trimestre de 1956.

En 1955, les exportations de l'Europe orientale vers l'Europe occidentale avaient déjà augmenté en valeur de 30-0/0 par rapport à 1954, tandis qu'en sens inverse l'accroissement était de 12-0/0 seulement.



Condensateurs électriques: Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi pour lampes fluorescentes pour appareils électriques pour émetteurs

Condensateurs électriques: Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi pour lampes fluorescentes pour appareils électriques pour émetteurs. Condensateurs Fribourg S.A. Représentation pour l'Egypte: THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE. 15 rue Toussoun ALEXANDRIE

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Protection des civils. Le Conseil des Etats s'occupe de l'arrêté portant insertion dans la Constitution fédérale d'un article 22 bis sur la protection des civils.

Les cantons seront consultés lors de l'élaboration des lois d'exécution. Ils sont chargés de l'exécution sous la haute surveillance de la Confédération.

La loi fixe les subsides que la Confédération verse pour les frais d'exécution des mesures obligatoires. Elles peuvent aussi prévoir des subsides pour les dépenses résultant de mesures volontaires.

La Confédération est compétente pour introduire par une loi le service obligatoire. Le service obligatoire des personnes de sexe féminin doit être limité à la défense des immeubles.

Blé germé. M. Ullmann (pays, Thurgovie) rapporte sur l'utilisation du blé indigène germé de la récolte de 1956.

M. Streuli, Conseiller fédéral, accepte de recommander au Conseil fédéral d'accepter la loi de 56 francs. Le projet d'arrêté est ensuite adopté par 32 voix sans opposition.

Aérodromes civils. M. Haefelin (rad, Soleure) rapporte en faveur de l'arrêté concernant le développement des aérodromes civils.

Les exportations de blé de l'Europe orientale ont continué à diminuer. L'Est a même reçu en 1955 de l'Europe occidentale plus de blé qu'il ne lui en a livré.

Quant aux exportations de charbon de l'Europe orientale et surtout de la Pologne et de l'Union soviétique, elles se sont modérément accrues et se sont élevées l'an dernier à 10 millions de tonnes.

La Pologne, cependant, est devenue le principal exportateur européen de charbon, la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale ayant toutes deux fortement réduit leurs exportations.

Radiodiffusion et Télévision. M. Bossi (rad, Tessin) rapporte ensuite sur l'insertion dans la Constitution fédérale d'un article 36 bis sur la radiodiffusion et la télévision.

M. Bossi considère que les deux matières doivent faire l'objet d'un seul article constitutionnel, mais de lois d'exécution différentes.

(Lire la suite en page 3)

CONSEIL NATIONAL

Traitements et retraites. M. Cottier (cons, Genève) rapporte sur deux projets d'arrêts. Le premier concerne les traitements du Chancelier de la Confédération, des Juges fédéraux et des Juges au Tribunal fédéral des assurances.

Le second projet fixe le montant des retraites des Juges au Tribunal fédéral. Il est stipulé, en particulier, que la retraite des Juges fédéraux ne peut excéder 20.00 fr. par an et celle des Juges du Tribunal fédéral des assurances 18.000 fr.

M. Monfrini (soc. Vaud) propose, au nom de son groupe, que la retraite des juges de Lucerne soit pas inférieure à celle des juges de Lausanne, M. Pini (rad, Tessin) appuie la proposition Monfrini.

M. Studer (rad, Berne) le combat, tout comme le rapporteur et M. Streuli, Conseil fédéral. Elle est repoussée par 84 voix contre 45.

Le projet est ensuite voté avec une légère amélioration de la rente des survivants, par 115 voix sans opposition.

Pavot et opium. Sur la base d'un rapport écrit de M. Condru (cons, Grisons), le Conseil approuve sans discussion, par 117 voix, l'arrêté portant approbation du protocole du 23 juin 1953 visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium.

Laboratoire fédéral. MM. Mueller (rad, Berne) et Overney (cons, Fribourg) rapportent sur la construction à Dubendorf de nouveaux bâtiments pour le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherches pour l'industrie, la construction et les Arts et métiers.

Il est demandé un crédit d'ouvrage de 62.500.000 francs. A. V. S. M. Guinand (rad, Genève) rapporte sur la quatrième révision de l'assurance-vieillesse et survivants.

Le projet du Conseil fédéral, la charge supplémentaire est de 152 millions de francs. Divers amendements seront présentés au cours des débats.

M. Haefelin (rad, Zurich) combat tous les amendements, y compris celui de M. Muret (pop, Vaud) en faveur d'un élèvement du minimum de la rente.

Au vote, la proposition de la majorité est adoptée par 62 voix contre 62, le président faisant pencher la balance en faveur de la majorité.

La proposition Muret est repoussée par 93 voix contre 3. M. Fr. Favre-Bulle retire sa proposition. L'article 34 est ainsi adopté dans le texte du Conseil fédéral.

Le Conseil National a voté la 4ème révision de la loi sur l'AVS par 137 voix sans opposition. Ce vote rend sans objet diverses pétitions concernant les rentes de l'AVS, qui sont classées, y compris une initiative du canton de Bâle-campagne.

Par 118 voix, sans opposition, la Chambre accorde la garantie fédérale à de nouvelles dispositions de la loi constitutionnelle genevoise instituant des Conseils de Prud'hommes.

Votations finales. Il est ensuite procédé aux votations finales. Sont successivement adoptés l'arrêté fédéral sur les mesures de défense économique.

(Lire la suite en page 3)

Des étudiants suisses de retour de Ceylan

Les délégués de l'Union nationale des étudiants de Suisse, qui ont pris part au congrès des pays du sud-est de l'Asie consacré au thème suivant «l'indépendance et l'étudiant» et à l'issue de ce congrès, à la sixième conférence internationale des étudiants viennent de rentrer de Ceylan.

Le but de cette conférence à laquelle prirent part les représentants de 54 nations, était d'étudier les possibilités d'une collaboration avec les étudiants des nations non communistes.

Des résultats pratiques ont été obtenus dans le domaine de la presse des séminaires internationaux, des échanges culturels et des voyages d'étudiants.

Afin de rendre plus étroite la collaboration entre les associations nationales, plusieurs conférences ont été envisagées dont l'une se fera dans le cadre de l'Europe occidentale.

Un communiqué de l'Union nationale des étudiants de Suisse a propos de la conférence relevé notamment qu'il est fort regrettable que le problème de la coexistence compétitive n'ait pas encore pu être résolu.

L'accord américano-suisse sur l'énergie atomique

Le Département politique fédéral communique: L'accord conclu entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique sur la coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique prévoit que le caractère confidentiel des informations classifiées et de l'équipement sera déterminé et garanti conformément aux critères établis par la commission américaine de l'énergie atomique.

Le caractère confidentiel de l'énergie atomique et par entente mutuelle. Les modalités techniques de l'exécution de ces deux dispositions font l'objet d'une annexe mais n'impliquent pas d'engagements supplémentaires pour les parties.

Just qu'ici, la Suisse n'était pas en mesure de faire publiquement le contenu de cette annexe, dont le contenu a cependant été communiqué confidentiellement à la commission des affaires étrangères du Conseil des Etats dans sa séance du 4 septembre 1956.

Il s'agit là d'un point sur lequel des négociations avaient été prises au mois d'août déjà avec les autorités américaines. Un porte-parole de la commission américaine de l'énergie atomique avait publiquement fait état de cette annexe, il est possible dès lors de communiquer que ces prescriptions d'exécution ne se réfèrent pas au contrôle des matières fissibles fournies, qui est entièrement réglé par l'article 12 de l'accord, mais qu'elles ont pour objet la garantie du caractère confidentiel des informations, garantie dont la responsabilité incombera en Suisse à des organes suisses.

Ces prescriptions ont un caractère réciproque et régissent l'octroi d'autorisations pour l'accès aux informations ainsi que les méthodes à appliquer pour leur classement et leur conservation.

QUESTIONS ET REPONSES

Importation des vins doux

Le Conseil fédéral répond ce qui suit à une question de M. Steinmann, (soc. Zurich) sur l'importation des vins doux et de spécialités de vins:

Le régime en vigueur pour les droits de monopole prélevés sur les vins doux et les spécialités de vin est fondé sur l'avenant à l'accord commercial du 27 janvier 1923, entre la Suisse et l'Italie, conclu à Berne le 14 juillet 1950.

C'est la raison pour laquelle la question de la réglementation des droits de monopole prélevés sur les vins doux et les spécialités de vin a entretemps été levée sur les vins doux et les spécialités de vin produit des effets qui diffèrent de ceux auxquels on s'attendait.

La question de la réglementation des droits de monopole prélevés sur les vins doux et les spécialités de vin a entretemps été examinée par une Commission interdépartementale spécialement constituée à cet effet.

Sur la base des résultats de cet examen, on s'efforcera d'arriver à une amélioration qui devra bien entendu répondre aux considérations d'ordre hygiénique sur lesquelles est fondée la législation sur l'alcool, mais aussi tenir compte de considérations relevant de la politique fiscale et de la politique commerciale.

En mai 1954, la Société suisse des Officiers a présenté diverses propositions relatives à la révision partielle du Code pénal militaire et de l'organisation judiciaire pour l'Armée fédérale.

Le Conseil fédéral est d'avis, aujourd'hui encore, que la révision du Code pénal militaire ne doit pas être entamée aussi longtemps qu'une adaptation au Code pénal suisse révisé n'est pas possible.

Il est exact que l'application de la réglementation instituée pour les droits de monopole pré-

Commandes d'armements

Le conseil fédéral répond notamment ce qui suit à une question écrite du Conseiller national Georges Borel, socialiste genevois, sur les super-bénéfices réalisés à la suite de commandes d'armements:

Le Département militaire fédéral (avant ordonné de vouer la plus grande attention au problème des bénéfices exagérés des fournisseurs de matériel de guerre. Toutefois, il n'est pas possible de régler la question d'une manière absolue, car il faut tenir compte des circonstances spéciales de chaque commande.

C'est pourquoi le Conseil fédéral n'est pas encore en mesure de fixer une marge de bénéfice applicable à tous les cas.

En ce qui concerne le développement de l'aviation de combat P-16, il est possible, d'après le contrat signé avec l'entreprise qui en a été chargée, d'exercer un contrôle exact des heures consacrées à ce travail.

On a fixé, d'entente avec l'entreprise, une marge de bénéfice de 6 pour cent, qui n'est pas exagérée.

Advertisement for Binaca toothpaste. Features a woman's face and a tube of toothpaste. Text: BELLES DENTS, FRAICHE HALLEINE. Binaca. Pâte dentifrice.

SUISSES A L'ETRANGER

LES SUISSES A PORTO

Cent cinquante-six Suisses vivent à Porto, centre industriel et viticole du Portugal, 61 d'entre eux ont la double nationalité. La plupart sont des commerçants, des représentants de maisons suisses, des techniciens ou des instituteurs. Environ 45 familles suisses appartiennent au Club suisse de Porto, dirigé par M. Joseph Haus. Le club dispose d'une maison comprenant des locaux de réunion et des chambres qui peuvent être louées à des Suisses. L'oeuvre pour les Suisses à l'étranger, à Berne, a envoyé récemment une somme d'argent destinée à améliorer l'installation de cette maison. Le Club suisse a également une caisse de secours et vient en aide aux citoyens suisses âgés qui résident à Porto.

CROIX-ROUGE

L'AIDE AUX ENFANTS REFUGIES

La Croix-Rouge suisse communique: Une centaine d'enfants réfugiés, provenant de la Styrie et de la Haute-Autriche, qui viennent de passer trois mois dans des familles suisses, ont regagné l'Autriche.

D'autres groupes de petits réfugiés particulièrement nécessiteux, âgés de 6 à 12 ans, venant d'Allemagne et d'Autriche, sont attendus encore ces prochains mois. Ce seront tout d'abord des enfants de Bavière, qui arriveront en Suisse à fin octobre, et des enfants de Schleswig-Holstein, attendus à la mi-novembre. Tous ont un besoin urgent tant moral que physique d'un changement d'air, de vie et de milieu; et ce séjour, qu'ils pourront faire chez nous apportera aussi un grand soulagement à leurs familles qui, pour la plupart, vivent dans des conditions très difficiles.

ARMEE

CHUTE D'UN AVION MILITAIRE - SON PILOTE SE TUE

Le Département militaire fédéral communique: Un accident regrettable s'est produit sur la place d'aviation de Rogarog, au cours duquel le sergent-major Raymond Theus, né en 1930, marié, domicilié à Genève, a trouvé la mort. Le sergent-major Theus avait reçu l'ordre de conduire un avion du type « Vampire » à Interlaken. Après un départ normal, il demanda à la direction du service de l'air l'autorisation de survoler la place d'aviation en rase-motte. Cette autorisation lui fut accordée. Après avoir effectué ce vol en rase-mottes, il fit un tonneau et s'écrasa à proximité de la place d'aviation.

LA VIE INTELLECTUELLE

BIBLIOGRAPHIE DE LA PRESSE SUISSE

Le premier tome des deux volumes de la « Bibliographie de la Presse suisse » vient de paraître. Cet ouvrage fait partie de l'ensemble des « Sources de l'histoire suisse » que publie la Société générale suisse d'histoire. Il constitue une nomenclature et un instrument d'investigation pour les recherches historiques, car les journaux sont par eux-mêmes des sources historiques de grande valeur.

L'historien Fritz Blaser, recteur de l'Ecole d'administration de Lucerne, secondé par une vingtaine de collaborateurs, a employé pendant quinze ans tous ses loisirs à collectionner tous les journaux parus en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein.

Cette bibliographie contient titre, sous-titre, changements du titre, titre du journal suivant, périodicité, format, lieu d'édition et imprimeur, suppléments au journal, éditeur, rédacteurs et tendances politiques de chaque journal, bibliographie, référence à une bibliothèque, ainsi que, où cela est nécessaire, des indications supplémentaires.

Le premier tome comprend plus de 5.800 titres. Le second tome mentionnera environ un nombre

égal de journaux, ainsi que des suppléments relatifs aux publications parues jusqu'en 1955. Ce tome devrait paraître en automne 1957.

P.T.T.

LIAISON TELEPHONIQUE SUISSE-AMERIQUE

La direction générale des PTT communique: Une câble téléphonique a été immergé récemment dans l'Océan Atlantique, entre les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne. Il s'agit du premier câble permettant l'échange de conversations téléphoniques entre les deux continents. Jusqu'ici, les communications ne pouvaient être établies que par la voie radioélectrique.

L'administration des PTT suisses a établi par ce câble la première communication directe par fil entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique. La nouvelle liaison permettra, en commun avec les liaisons radioélectriques, d'assurer à tout moment un service téléphonique rapide et sûr entre la Suisse et l'Amérique du Nord.

AVIATION

DEUX NOUVEAUX ACCORDS POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE DANS L'ATLANTIQUE NORD

Le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) vient de se réunir à Genève en présence des représentants de quinze pays parmi lesquels les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et la Suisse. Il a approuvé deux accords pour le financement de certains services de navigation aérienne.

a) au Groenland et aux Iles Feroe.

b) en Islande.

Ces accords concernent les frais qu'entraînent la mise en oeuvre, l'exploitation et l'entretien des services de la circulation aérienne, des services météorologiques, des télécommunications aéronautiques et d'aides radio à la navigation aérienne en Islande, au Groenland et aux Iles Feroe. Ces accords remplacent deux conventions conclues l'une en 1949 et l'autre en 1948 avec le gouvernement islandais. Le coût annuel ne doit pas être supérieur à 1 million 076.562 dollars pour les services islandais et à 1.234.525 pour les services danois.

TOURISME

CONFERENCE ROUTIERE A STRESSA

Une importante conférence sur la circulation routière a siégé dès le lundi 1er octobre à Stressa avec la participation de plus de 400 représentants de trente pays, à l'occasion de la semaine internationale d'étude de la technique de la circulation routière. La conférence, que le ministre italien des Travaux publics, M. Romita, a ouverte, était présidée par M. Paul Vert, directeur de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe. Elle est organisée par diverses organisations touristiques et routières. Ses travaux ont porté notamment sur l'augmentation probable de la circulation, la psychologie et l'éducation des usagers de la route, les facteurs qui influent sur la visibilité, les accidents, la capacité des routes, etc.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

LE PRIX DES BETTERAVES SUCRIERES, RECOLTE 1956 On communique de source officielle: La récolte de betteraves sucrières de cette année s'annonce bonne. Grâce au temps sec et ensoleillé de la dernière quinzaine, la teneur en sucre de ces produits, qui était encore extrêmement fai-

A PROPOS DU REGIME DU BLE

Le « Comité d'action en faveur du projet de régime du blé » communique ce qui suit sous le titre « Rectification nécessaire »: « Le Conseiller fédéral Streuli, qui en tant que chef du Département fédéral des Finances, doit veiller à l'approvisionnement du pays en blé, s'est adressé récemment à l'opinion publique en publiant une déclaration objective. Ce faisant, il a rectifié certaines opinions erronées qui se sont manifestées au cours de la campagne précédant la votation. Cela lui a valu des critiques de la part des adversaires de l'article sur le régime du blé. Ceux-ci ont estimé que le Conseil fédéral n'avait pas à s'immiscer dans les discussions à un tel moment.

BERNE

LA NOUVELLE GARE: PROJET ADOPTE

Le Conseil d'Etat du canton de Berne s'est occupé de la demande de crédit pour la nouvelle gare. La ville de Berne devra contribuer aux travaux pour 22.250.000 frs. M. Reinhard, socialiste, parlant au nom de la commission de gestion, propose d'approuver le projet. Tous les groupes se prononcent en faveur du projet qui est adopté par 62 voix sans opposition et quelques abstentions. Il doit être soumis au peuple à fin octobre.

FRIBOURG

UN BULLETIN DE VOTE DECLARE NUL

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a fait publier un communiqué officiel, déclarant nul un bulletin de vote imprimé qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du canton en vue du scrutin. Les raisons de cette nullité sont

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O. - O.C.S.T. - O.S.E.O. - Sem. Suisse.)

ble jusqu'au début de septembre, a atteint un degré normal. La sucrerie et raffinerie d'Aarberg s.a., à Aarberg, a commencé la transformation de la récolte le premier octobre.



GRAND CONSEIL DE BALE-CAMPAGNE

Le Grand Conseil de Bale-Campagne a approuvé un projet fixant, les normes financières des communes en matière d'impôt. Il a également approuvé une modification de la loi d'impôt réduisant les charges fiscales des revenus inférieurs et moyens. Il s'agit d'un compromis entre une initiative populaire socialiste qui visait à augmenter les charges pour les revenus élevés et un contre-projet du Conseil d'Etat.

UNE « SEMAINE DES MUSEES » A BALE

Une « Semaine des musées » a lieu à Bale du 6 au 14 octobre, en relation avec une campagne de propagande organisée par le Conseil international des Musées. Une section de l'UNESCO. Les quatre grands musées balois ayant un renom international y prennent part: le Musée d'Histoire Naturelle, le Musée des Beaux-Arts, le Musée Ethnographique et le Musée Historique. Ces quatre institutions sont, cette semaine, accessibles gratuitement au public, et dans la mesure du possible également le soir. Cette manifestation n'a pas un caractère local, mais doit toucher de larges couches de la population que la destruction de musées européens pendant la guerre a privés.

DECENTRALISATION

Après plus d'une année de discussions au cours desquelles des avis diamétralement opposés s'affrontèrent, la décision vient d'être prise de décentraliser de Liestal à Pratteln l'Office du travail du canton de Bale-Campagne. Un terrain de 1.500 mètres carrés sera acheté à Pratteln, près de Bale, au prix de 35 francs le mètre carré pour y ériger un bâtiment destiné à l'installation du nouvel Office du travail. La direction des travaux publics est chargée de l'élaboration des projets de construction.

LES CHEVAUX DANS NOS RUES

Une bien curieuse course aux chevaux s'est déroulée il y a quelques jours à l'Austrasse. Cette rue a été complètement embouteillée par une file sans fin d'automobiles, de motocyclettes et de vélos qui se dirigeaient vers le centre de la ville. La raison? La lente progression, sur la chaussée d'un attelage de deux chevaux, qui mettaient toutes leurs forces à tirer un lourd véhicule. Les puissantes vingt chevaux (vapeur) et les voitures plus modestes piaffaient et hennissaient de tous leurs klaxons. En outre, le flot des véhicules allant en sens inverse et la circulation des tramways (à quand les trolleybus?) ne permettaient pas à la colonne d'avancer plus vite que le lourd attelage. Le même jour un spectacle semblable se déroulait au coeur de la ville, à la Freiestrasse. Comme le signale plaisamment la « National Zeitung » en relevant le fait, les attelages de chevaux devaient dans les rues étroites de nos villes, des obstacles et des dangers pour la circulation. Il faut s'attendre à ce qu'on leur interdise tôt ou tard, de circuler.

TRAGEDIE A LIESTAL

Le ressortissant allemand Helmut Müller-Schefer, 33 ans, se présentant dans un restaurant de Liestal où sa femme, dont il est séparé, est sommé, se querelle avec elle alors qu'il lui demandait de reprendre la vie commune. Comme la patronne ne pouvait le faire partir, elle se rendit à la préfecture, où le gendarme Willy Rudin reçut l'ordre de faire évacuer l'énergumène du restaurant. Müller ne réagit pas, mais soudain il sortit un pistolet qui tomba sur la table à la suite d'un geste défensif du policier. Pendant que les deux hommes étaient aux prises, Müller reprit l'arme et tira 4 coups de feu sur le gendarme qui s'effondra mortellement atteint. Müller s'est ensuite suicidé d'une balle dans la tempe. Le gendarme Willy Rudin était âgé de 32 ans, marié et père de deux enfants.

NEUCHÂTEL

FETES DES VENDANGES Favorisées par un temps idéal

La Fête des vendanges de Neuchâtel a connu, le plus beau succès de sa carrière déjà longue et glorieuse. Quarante-vingt mille personnes, chiffre encore jamais atteint, ont vu défiler un somptueux cortège.

SAINT-GALL

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-GALL

Le rapport de gestion de la Fédération des associations de développement du canton de Saint-Gall pour l'année 1955, relève avec satisfaction les efforts déployés en vue de développer le réseau routier et partant le tourisme.

FRIBOURG

UN BULLETIN DE VOTE DECLARE NUL

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a fait publier un communiqué officiel, déclarant nul un bulletin de vote imprimé qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du canton en vue du scrutin. Les raisons de cette nullité sont

ce bulletin est libellé en une seule langue et qu'une réponse en caractères pseudo-manuscrits s'y trouve imprimée. Ces deux particularités ne sont pas légales dans le canton. Il ne s'agit donc que d'une méconnaissance des dispositions en vigueur et non d'une falsification de bulletins, comme certaines informations auraient pu le faire croire.

LE COMPTOIR DE PEROLES

A Fribourg s'est ouvert le Comptoir de Pérolles, organisé par la Société des commerçants de ce vaste quartier moderne, dont l'artere principale, le boulevard de Pérolles, a plus d'un kilomètre de longueur. La manifestation compte une quarantaine d'exposants, dont plusieurs industriels importants.

LES PATOIS ROMANDS A BULLE

A Bulle, s'est déroulée en présence d'une foule considérable, la Fête des patois romands, à laquelle participait une délégation de la Provence et au cours de laquelle ont été proclamés les lauréats d'un grand concours littéraire et proclamés onze nouveaux mainteneurs des patois romands.

GENEVE

UN CHEQUE DE 95.000 FRANCS DISPARAIT MYSTERIEUSEMENT A GENEVE

La police enquête sur la disparition mystérieuse d'un chèque postal de 95.000 francs qu'un client avait remis, il y a quelques jours, à une banque de la place, moyennant reçu. On présume qu'il a été subtilisé lors de son expédition au service des titres. Quoi qu'il en soit, il a été encaissé un peu plus tard au service des chèques du bureau des postes de la rue de Mont-Blanc, à un moment où de nombreuses personnes se présentaient au guichet.

GRISONS

DISPARITION D'UN TOURISTE ALLEMAND

Un touriste allemand séjournant aux Grisons est porté disparu. Il avait entrepris une excursion dans le massif de la Bernina. Deux autres touristes l'ont aperçu pour la première fois au Pizzo Bianco, depuis, on a perdu sa trace, alors qu'il faisait l'ascension du Piz Bernina. On suppose qu'il aura fait une chute sur le flanc occidental de la montagne. Etant donné que la neige est tombée, il est plus que probable que le disparu ait succombé. Il s'agit de M. Max Firkens, né à Passau, domicilié à Moosburg, en Bavière.

LUCERNE

LES DEGATS CAUSES PAR LE GEL DANS LE CANTON DE LUCERNE

Le Département de l'économie publique du canton de Lucerne indique que les froids extraordinaires de février et de mars derniers ont causé de sérieux dommages au blé d'hiver. Quelque 2.300 agriculteurs du canton ont à remplacer le blé d'hiver par le blé d'été. La Confédération a réparti entre 2.304 producteurs du canton une somme de 464.760 frs. pour ensemençer à nouveau 1.859 hectares.

UNE PREMIERE A LUCERNE

Le théâtre municipal de Lucerne a donné la première en Suisse d'une oeuvre de dramaturge autrichien Arthur Miller, « Blick von der Brücke ». La pièce a remporté un vif succès.

UNE AUTOMOBILE SUSPENDUE DANS LE VIDE

Une automobile, transportant une noce, a manqué un virage, traversé le trottoir et enfoncé une barrière. Elle a été maintenue au-dessus du vide par un câble qui longeait la barrière. Les occupants s'en sont tirés avec de légères blessures. En revanche, une occupante de la voiture qui suivait a subi un choc nerveux en voyant l'automobile se précipiter hors de la route et a dû être transportée à l'hôpital. Les dégâts matériels ont été évalués à 4.000 francs.

NEUCHÂTEL

LA NOUVELLE POSTE DE SION ENTRE EN SERVICE

La nouvelle poste de Sion, rendue nécessaire par le développement de la ville, est entrée en service. Située au bord même de la voie ferrée, elle permet un transbordement extrêmement rapide des messageries et s'ouvre sur une place nouvelle d'aspect fort agréable. Pour les volets de la façade, on a adopté le bleu « Zermatten », un bleu lilas que l'écrivain valaisais avait choisi pour sa villa et qui fut, à l'époque, fort discuté à Sion. Il tend aujourd'hui à se répandre dans la ville.

SAINT-GALL

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-GALL

Le rapport de gestion de la Fédération des associations de développement du canton de Saint-Gall pour l'année 1955, relève avec satisfaction les efforts déployés en vue de développer le réseau routier et partant le tourisme.

FRIBOURG

UN BULLETIN DE VOTE DECLARE NUL

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a fait publier un communiqué officiel, déclarant nul un bulletin de vote imprimé qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du canton en vue du scrutin. Les raisons de cette nullité sont

DEMANDE DE CREDIT

La Municipalité de Saint-Gall demande au Conseil communal l'accorder un crédit de 546.000 francs pour l'acquisition de terrains et un autre de 1.500.000 frs en chiffre rond, pour la construction de l'école des arts et métiers.



DES PILLEURS DE TRONCS D'EGLISES A L'OEUVRE

Depuis quelque temps, des pillages de troncs d'églises et de chapelles sont à l'oeuvre dans le canton d'Obwald. On a constaté également des cambriolages sur le Pilate et à la station du chemin de fer du Brunig, à Engelberg. D'importantes sommes d'argent ont disparu dans un hôtel d'Engelberg et dans le Melchtal. La police cantonale d'Obwald a invité le public à lui communiquer le signalement d'individus suspects.



RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE TELL

La Chapelle de Tell, restaurée grâce à la vente des « écus d'or » du Heimatschutz et aux efforts de la Ligue suisse pour la protection de la nature, a été consacrée en présence des membres des autorités d'Uri et des cantons primitifs, ainsi que des représentants des associations intéressées à cette oeuvre. Cette oeuvre de restauration consiste principalement à protéger les fresques du peintre balois Ernst Stueckelberg qui ont été restaurées en 1948 par le peintre Muller. Les vitres ont été amenées sur les lieux en bateau. Le curé Hauser, de Sisikon, qui a présidé le service religieux, a rappelé le geste libérateur de Guillaume Tell. M. Erwin Burckhardt, Bale, a parlé de l'oeuvre des écus en chocolat, au cours de ces dix dernières années, ce qui a permis de restaurer les deux chapelles de Tell, celle du bord du lac des Quatre Cantons et celle du Chemin Creux. Au nom du Heimatschutz et de la Ligue suisse pour la protection de la nature, il a remis la chapelle, qui a reçu un nouvel autel, aux autorités et au peuple urais. M. Joseph Müller, conseiller d'Etat, Fluelen, a remercié. Deux scènes du jeu de Tell, d'Aldorf, ont été exécutées aux abords de la chapelle.



SUBVENTION

Une subvention a été allouée au canton du Valais pour la construction d'un chemin forestier au lieu dit « Peroua » dans la commune de Nendaz.

LE GRAND CONSEIL VALAIS VISITE LES USINES HYDROELECTRIQUES DU VALAIS

Une centaine de députés du Grand Conseil de Bale-Ville et rois membres du Conseil d'Etat ont entrepris une visite des deux usines hydro-électriques valaisannes de la Grande-Divence et de la Lièvre, auxquelles le département de Bale-Ville est financièrement intéressé. Les excursionnistes se sont tout d'abord rendus à la Grande-Divence où ils ont visité les trois secteurs: le lieu dit le Chargeur avec son hôtel en aluminium pour les ouvriers et employés, la station de Blaas où l'on prépare le béton, et Pratz (l'air), à 2.650 mètres d'altitude, ainsi que le gigantesque mur de barrage. Après cette première visite, les participants se sont rendus à Sion où un dîner leur fut servi en présence de représentants du Conseil d'Etat valaisan, de la Municipalité de Sion et de la direction de l'usine. D'aimables paroles furent échangées entre MM. Zweifel, président du gouvernement balois, E. Choisy, président du Conseil d'administration de la Grande-Divence, P. Schwyder, président du Conseil d'Etat valaisan, et Ott, président du Grand Conseil balois.

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

LE CAIRE

Garage Antikhana (E. RAGOPOULO)

Rue Karim el Dawla - Tél. 42989

ALEXANDRIE

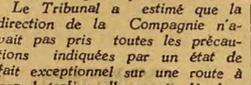
Immeuble SULZER

Place Carducci - Tél. 23815

VAUD

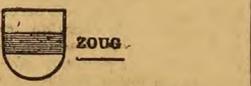
APRES UN ACCIDENT A UN PASSAGE A NIVEAU

Le 21 octobre 1955, les feux clignotants du passage à niveau du chemin de fer Lausanne-Echallens-Yverdon, sur la route sud de Cheseaux, étaient hors service. Le train avait dû rouler à une allure de 5 km. Il roulait à 25 km. lorsqu'il entra en collision avec une automobile venant d'Yverdon, qui ne put éviter le convoi. Il n'y eut pas de blessés. Le Tribunal a estimé que la direction de la Compagnie n'avait pas pris toutes les précautions indiquées par un état de fait exceptionnel sur une route à grand trafic: elle aurait dû donner à ses conducteurs un ordre de service écrit et instituer un gardiennage après des signaux optiques hors service. Pour cette raison, le Tribunal de police correctionnelle de Lausanne a condamné le conducteur du train à 150 francs d'amende, et le directeur de la compagnie à 300 frs d'amende, pour entrave à la circulation publique et au service des chemins de fer, amendes radicales après un délai d'épreuve d'un an.



GRAND CONSEIL ZOUGOIS

Des motions ont été développées au Grand Conseil zougnois demandant la promulgation de dispositions sur la protection et l'utilisation des eaux, ainsi que sur l'autorisation à donner aux



GRAND CONSEIL ZOUGOIS

Des motions ont été développées au Grand Conseil zougnois demandant la promulgation de dispositions sur la protection et l'utilisation des eaux, ainsi que sur l'autorisation à donner aux

ENTREPRISES ARTISANALES ET SEMAINE SUISSE

Une époque dense en progrès technique, une tendance souvent plus apparente que réelle à la concentration des entreprises, nous font parfois nous demander quelle place occupe l'artisanat dans notre économie. Du point de vue de la Semaine suisse, une première remarque s'impose: l'artisanat occupe essentiellement sur le marché interne, dans des limites géographiques étroites: le village, la ville, le canton. Et pourtant, il ne lui est pas indifférent que l'industrie soit florissante ou non, ou bien encore que les récoltes aient été bonnes ou mauvaises. L'interdépendance des activités diverses composant notre économie seute aux yeux. Elle n'a pas que des incidences matérielles. Alors même que la production industrielle impose une division poussée du travail, impliquant une spécialisation des activités, la présence d'hommes capables d'envisager l'ensemble du travail, de le concevoir, de l'organiser du commencement à la fin y demeure constante dans notre pays. Ces qualités indispensables à l'industrie, indépendamment des apparences, ne sont-elles pas à la base même du travail artisanal? Elles marquent bien le rôle important que joue la production de l'artisanat.

Production de qualité, mais aussi production dans le cadre de

communautés réduites, où l'on se connaît et où l'on peut s'apprécier. En s'efforçant d'informer sur ce qui se crée chez nous, la Semaine suisse répand chaque année à l'automne l'idée d'une compréhension meilleure du travail d'autrui. L'entreprise artisanale, par ses dimensions à l'échelle de l'homme, facilite une telle compréhension. Encore convient-il de faire connaître ses particularités. On sait que la Semaine suisse a mis en vedette dans l'industrie la visite d'entreprises. N'y a-t-il pas là un moyen pour l'entreprise artisanale aussi, trop souvent méconnue, d'apparaître aux yeux de tous, telle qu'elle est: adaptée aux techniques nouvelles, demeurant cependant à l'échelle de l'homme, redonnant aux communautés réduites toute leur valeur, et non pas un simple souvenir du passé. Cette année, la Semaine suisse aura 40 ans:

DU 20 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE.

Les vitrines du commerce de détail se feront plus belles, plus attrayantes pour les consommateurs. Souhaitons que l'artisanat suisse cette occasion de se manifester aussi à notre population et de démontrer combien il est nécessaire à l'économie du pays.

SEMAINE SUISSE.

DU 20 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE.

Les vitrines du commerce de détail se feront plus belles, plus attrayantes pour les consommateurs. Souhaitons que l'artisanat suisse cette occasion de se manifester aussi à notre population et de démontrer combien il est nécessaire à l'économie du pays.

SEMAINE SUISSE.

DU 20 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE.

Les vitrines du commerce de détail se feront plus

# Dans nos SOCIETES du CAIRE et d'ALEXANDRIE

## A la Légation

## SOCIETE HELVETIA

« Monsieur Jean-Louis PAHUD, Ministre de Suisse en Egypte, a quitté Le Caire ce matin à destination d'Adis-Abeba, où il se rend en mission officielle. Pendant son absence, M. René Stoumann dirigera la Légation en qualité de Chargé d'Affaires intérimaire ».

Les réunions de l'Ouvrier reprendront régulièrement tous les lundis à partir du lundi 15 Octobre.

LE COMITE.

## Inauguration de la nouvelle saison de films italiens au Cinéma STRAND

### "LE AMICHE"

Le Cinéma Strand fait bien augurer de sa saison d'hiver par la projection du film italien « Le Amiche » de Antonioni.

Nous nous méfions, parfois avec raison, des films qui ont obtenu une distinction ou un grand prix à un Festival quelconque. Mais « Le Amiche » qui a rapporté le « Lion d'Argent » au Festival de Venise ainsi que 7 autres grands prix, nous semble les avoir parfaitement mérités.

Sujet complexe, englobant des personnages divers dont la vie est étroitement mêlée, de sorte que chaque geste ou parole de l'un a nécessairement une influence sur la vie de l'autre. C'est l'histoire d'un groupe d'amies et de leurs maris ou amoureux, vivant dans une atmosphère libre, caractéristique de certaines grandes villes d'aujourd'hui, où souvent la recherche du plaisir s'affranchit de tout scrupule, où une femme sacrifiera parfois sa vie ou une rivale à son amour, où bien son amour à son indépendance et sa situation sociale. Personnages vivants, réels, qui ne se contentent pas d'être de simples entités « du bon » ou « du mauvais » mais sont pétris de chair et de cœur, avec toutes les contradictions que cela comporte.

Si la formule à divers personnages a déjà été exploitée avec succès, entre autres par Luciano Emmer dans ses inoubliables « Domenica d'Agosto » ou « Ragazze di Piazza di Spagna », jamais auparavant elle n'avait donné une vision si cruelle et si attachante d'un groupe de personnages humains.

Mené à un rythme trépidant, un mot parfois suffit à définir toute la psychologie d'un personnage (Nous pensons au « Je l'aime parce que tu me coûtes tant » de la femme du peintre), ce film jouit d'une interprétation remarquable, qui est l'un de ses principaux éléments du succès. Parmi les femmes, Valentina Cortese, sait porter son rôle au premier plan. Sobre, humaine, sachant souffrir et nous bouleverser, par un regard, un geste, sans grandiloquence, cette actrice que nous voyons négligée trop peu sur nos écrans démontre sa classe internationale et qu'il n'est pas de deuxième rôle pour une véritable artiste. Près d'elle, Eleonora Rossi Drago, grande favorite des films italiens, campe une silhouette de femme indépendante, attachée à son standing de vie, mais en même temps sensible et affectueuse. Yvonne Furneaux (qui ressemble étonnamment à Silvana Pampanini), Madeleine Fischer, dans un rôle tout de sensibilité qu'elle joue avec tact et retenue, est une blonde ravissante. Anna Maria Pancani complètent le groupe des amies.

Pour leur donner la réplique, trois étoiles masculines que l'on a souvent applaudies en vedette dans d'autres films italiens: Gabriele Ferzetti, qui l'on vit déjà dans « Vestire gli ignudi » et « La Romana » est excellent dans le rôle du peintre raté et égoïste qui a besoin d'avoir près de lui une femme qui l'aime; Franco Fabrizi, désinvolte, sorti pour une fois de ses rôles de « ritain » où il attire quand même la sympathie et Ettore Manni, au physique agréable et au talent éprouvé.

La presse avait été invitée en avant première de ce film par la Direction du Cinéma Strand et la Ciné Distribution G. Mortera & Co. et c'est avec sincérité que les présents, devant un buffet bien garni, ont vu au succès de ce film, qui nous en sommes sûrs plaira à tous les gens de goût.

Le Cinéma « STRAND » a inauguré le Lundi 8 Octobre 1956 sa nouvelle saison de films Italiens avec une série de chefs-d'œuvre dont la sélection est toute à son honneur.

Le choix méticuleux qui a présidé à cette sélection n'est pas une gageure de la part de ses dirigeants qui ont ha-

bitué le public à ce genre de pousse.

« LE AMICHE » (Les Amies) film qui a obtenu le « Lion d'Argent » au Festival de Venise et 7 autres grands prix, inaugure la saison. L'interprétation compte ELEONORA ROSSI DRAGO, VALENTINA CORTESE, GABRIELE FERZETTI, FRANCO FABRIZI et ETTORE MANNI.

« GLI EROI » SONO STANCHI (Les Héros sont fatigués) interprété par YVES MONTAND, MARIA FELIX et CURD JURGENS est une oeuvre violente et passionnante, animée d'un souffle furieux de la première à la dernière image.

« LA MOGLIE E UGUALE PER TUTTI » est une des plus décapitantes comédies de l'année avec NINO TARANTO, LEA PADOVANI, NADIA GRAY, YVONNE SANSON et ROBERTO RISSO.

« L'AVVENTURA DI GIACOMO CASANOVA » nous relate la vie du plus séduisant des aventuriers de tous les temps, jalonné de belles femmes, d'amours impétueuses, de duels dramatiques, des supercheries ingénieuses. Cette super-production réalisée avec une magnificence de costumes et de couleurs, mais vue auparavant, est interprétée par GABRIELE FERZETTI, MARINA VLADY, GORINNE CALVET et NADIA GRAY.

« LA RIVALE » est une grande histoire d'amour pathétique et émouvante que l'on n'oubliera jamais. Les principaux interprètes sont ANNA MARIA FERRERO, MARIA MAUBAN, GERARD LANDRY et ROBERTO RISSO.

« IL BIGAMO » est une ravissante comédie aux joyeuses péripéties que jamais l'écran n'a vu plus drôle. Les interprètes principaux de cette réalisation de Lucien Emmer sont VITTORIO DE SICA, MARCELLO MASTROIANNI, GIOVANNA RALLI et MARISA MERLINI.

Outre cette première liste, le Cinéma « STRAND » s'est assuré pour cette saison encore les meilleurs films italiens en exclusivité dont ci-après quelques titres:

« LA RISATA » réalisé en Cinemascope et Technicolor avec ELSA MARTINELLI, FOLCO LULLI et RIK BATTAGLIA.

« IL FERROVIERE » le grand succès du Festival de Cannes 1956 réalisé et interprété par PIETRO GERMI.

« ANDREA CHENIER » réalisé par CLEMENTI FRACASSI en Vistavision et Technicolor et interprété par RAF VALLONE et ANTONELLA LUALDI.

« RAGAZZE D'OGGI » réalisé par Luigi Zampa en Cinemascope et Technicolor avec MIKE BONGIORNO, MARISA ALLASIO et PAOLO STOPPA.

« STASERA NIENDE DI NUOVO » avec AMEDEO NAZZARI et MAY BRITT.

« MADAME BUTTERFLY » réalisé par CARMINE GALLONE en Technicolor avec NICOLA LAS FILACOURIDIS et KAORU YACHIGURA.

« I GIROVAGHI » réalisé en Superscope et en couleurs avec PETER USTINOV, CARLA DEL POGGIO et ABBE LA NE.

« GRISBI » avec JEAN GABIN et DELIA SCALA.

« DISPERATO ADDIO » avec MASSIMO GIROTTI, ANDREA CECCHI et LISE BOURDIN.

« TEMPO DI VILLEGGIATURA » avec VITTORIO DE SICA et GIOVANNA RALLI.

« LA TORRE DEL PIACERE » (La Tour de Nesle) réalisé par le prestigieux ABEL GANCE en Technicolor avec SILVANA PAMPANINI et PIERRE BRASSEUR.

**A nos lecteurs**

Nos lecteurs sont priés de bien vouloir nous aviser immédiatement de tout retard survenu dans la livraison de notre journal.

## Khedival Mail Line

DEPART POUR NEW-YORK, CHARLESTON, NEW-ORLEANS VIA BEYROUTH, LATAKIE, NAPLES, MARSILLE, GENES, LIVOURNE

Le s/s « Cleopatra » de la Khedival Mail Line partira d'Alexandrie le 11 Octobre pour les ports ci-hauts mentionnés acceptant passagers et marchandises générales.

DEPART POUR HAMBOURG, BREMEN, ROTTERDAM ET ANVERS

Le s/s « Armand » de la Khedival Mail Line partira d'Alexandrie le 23 Octobre pour les ports ci-haut mentionnés acceptant coton, riz et marchandises générales. Changement du 16 au 23 Octobre.

## LA TECHNIQUE SUISSE A L'ETRANGER

### Une commande norvégienne à l'industrie suisse

Une nouvelle fabrique d'aluminium, dont la capacité de production est de 60.000 à 70.000 tonnes par année, est en construction à Mosjoen, dans le Vefsenfjord, à 80 km. au sud du cercle polaire. Cette fabrique est construite par la Maison norvégienne Elektrokemisk a/s. Oslo et l'industrie suisse de l'Aluminium S.A. Chippis. Les Ateliers de Construction Oerlikon ont reçu commande pour la livraison et le montage des redresseurs de courant, pour l'alimentation des fours à aluminium, commande qui se monte à plusieurs millions de francs suisses. Avec une capacité de 76.000 kilowatts, il s'agit de la plus grande installation de redresseurs d'Europe qui travaille pour une seule et même série de fourneaux.

## CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

### CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

nomique envers l'étranger par 115 voix contre 6 le projet sur la force obligatoire des contrats collectifs de travail par 62 voix contre 21 et l'arrêté d'exécution du contrôle des prix réduit par 86 voix contre 4.

Après rapport de MM. Trueb, (indép. Zurich) et Revaclier (rad. Genève) et une intervention de M. Odermatt (cons. Nidwald) le Conseil national adopte par 106 voix contre 1 l'arrêté accordant une concession pour la construction d'un chemin de fer de Stansstad à Hergiswil. Cette ligne de raccordement est depuis longtemps demandée par les cantons de Nidwald et d'Obwald qui jugent indispensable au développement de leur économie régionale l'existence d'une ligne de chemin de fer directe de Lucerne à Engelberg.

L'affaire Widmer

On entend ensuite trois interpellations concernant l'affaire de l'ancien directeur général des douanes Widmer et ses dessous. M. Arnold (soc. Zurich) demande si des sanctions et lesquelles ont été prises contre d'autres fonctionnaires des douanes capables d'avoir enfreint leurs devoirs de service. M. Fischer (cons. Lucerne) demande s'il est juste de maintenir dans des positions clefs des hommes qui furent les collaborateurs immédiats de Widmer. Enfin M. von Greyserz (rad. Berne) demande au Conseil fédéral de donner l'assurance que les fonctionnaires auront désormais la possibilité de faire entendre leur voix sans crainte de représailles pour élever des critiques fondées et sérieuses à l'égard de l'Administration.

Dans sa réponse, M. Streuli, Conseiller fédéral, dit que la question de la responsabilité d'autres fonctionnaires des douanes a été examinée à fond. Le Ministère public a conclu que Widmer était seul responsable, ce qui fut confirmé par le juge d'instruction fédéral. Au point de vue disciplinaire, c'est M. Kuhn, ancien fonctionnaire du Département fédéral de Justice et Police, qui fut chargé d'instruire l'affaire. Une seule enquête disciplinaire fut ouverte. Par la suite elle fut arrêtée faute de culpabilité certaine. Certes des négligences furent commises et il y eut insuffisance de contrôle. Au demeurant, le Conseil fédéral n'a pas attendu que Widmer soit jugé pour enquêter sur le comportement de ses collaborateurs. Or, du moment que les fonctionnaires supérieurs de la Direction générale des Douanes n'ont pas enfreint leurs devoirs de service il n'y avait nulle rai-

son de les congédier en cours de législature.

Le Chef du Département des Finances et des Douanes a précisé ensuite qu'une réorganisation de la direction générale des Douanes s'est révélée nécessaire. S'agissant de l'Ecole des douanes de Liestal, un expert indépendant consulté par le Département a affirmé que les directeurs de cours n'avaient nullement l'obligation d'exiger une quittance lors de la remise de la comptabilité et de l'encaisse à Widmer. Faisant état des mutations intervenues à l'Etat-major des Douanes, M. Streuli affirme qu'il est faux de prétendre que toutes les positions clefs soient aux mains de fonctionnaires qui firent carrière à l'époque de Widmer. Le Conseil fédéral a chargé le nouveau Directeur général des Douanes de faire son possible pour créer au sein de cette administration un esprit nouveau empreint de confiance et de camaraderie. Pour que cette confiance existe, il faut naturellement que le fonction-

naire ne soit pas brimé, mais qu'il puisse exprimer ses vues et ses critiques librement si celles-ci sont fondées et sérieuses. Tous les abus doivent être empêchés. Actuellement, le Conseil fédéral étudie la question de savoir s'il convient de donner suite à un vœu des Organisations du personnel que des commissions du personnel soient aussi créées dans l'Administration centrale, conformément à l'art. 67 du Statut des fonctionnaires. De telles commissions pourraient prendre note de suggestions et de propositions et les transmettre aux services compétents.

M. Streuli a terminé en indiquant les conditions dans lesquelles le Conseil fédéral réelit les fonctionnaires tous les trois ans et il a conclu que tout est maintenant en ordre à la Direction générale des Douanes, laquelle mérite de nouveau la pleine confiance de notre peuple.

M. Arnold ne se déclare pas satisfait de cette réponse. M. Fischer partiellement et M. von Greyserz pleinement satisfait.

### CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

M. Stuessy (sans parti, Glaris) propose de ne pas entrer en matière et d'inviter le Conseil fédéral à présenter deux articles constitutionnels distincts: l'un pour la radio et l'autre pour la télévision. L'orateur pense que le peuple ne goûtera guère la présentation d'un seul article constitutionnel.

Il ne faut pas le priver de la possibilité d'exprimer son opinion séparément. M. Fauquez (lib. Vaud) soutient cette thèse, tandis que M. Bourgeois (cons-Fribourg) est d'un avis opposé. L'article constitutionnel unique, dit-il, n'a pas d'autre but que de donner à la Confédération la compétence de légiférer sur la radio et la télévision. Au demeurant, il y a unité de matière. M. Schmutz (cons. Saint-Gall) est du même avis. En revanche, M. Speiser (rad. Argovie) se prononce en faveur de deux articles distincts.

M. Lépori, chef du Département des Postes et des Chemins de fer, se rallie au projet de la Commission. Il se prononce contre deux articles distincts. Il n'est pas question, dit-il, de sauver la télévision par les moyens de la radio. Notre proposition s'inspire uniquement de considérations juridiques. Nous n'avons jamais laissé entendre que nous

présenterions deux articles constitutionnels, mais simplement qu'il était nécessaire d'avoir une base constitutionnelle. Cette promesse nous l'avons tenue. La Confédération possède la compétence de s'occuper des installations techniques, on ne voit pas pour quel raison on lui refuserait le droit de s'occuper des autres problèmes, d'autant plus que l'unité de la matière ne peut guère être contestée s'agissant de la radio et de la télévision.

Nous sommes convaincus que le peuple pensera comme nous, surtout que nous sommes prêts à présenter deux projets de loi distincts, car, en effet, les questions qui se posent ne sont pas toujours les mêmes pour la radio et la télévision. En cas de rejet de la matière, il n'y aurait sans doute rien de changé. La télévision est là, les installations techniques existent et cela nous contraindrait à agréer des concessions privées, ce qui pourrait poser soudainement le problème des programmes publicitaires.

Au vote, la proposition de M. Stuessy est repoussée par 25 voix contre 5 et l'entrée en matière est ainsi décidée. Le projet est ensuite adopté avec une légère modification rédactionnelle par 27 voix contre 3.

La Chambre s'occupe ensuite de divergences concernant la force obligatoire des contrats de travail, le contrôle des prix et les mesures de défense économique envers l'étranger. Après discussion, toutes ces divergences sont aplanies, sauf en ce qui concerne le contrôle des prix, projet qui retourne au Conseil national.

### Votations finales

Sur rapport de M. Tschudi, (soc. Bde-ville) le Conseil des Etats a accordé la garantie fédérale à une disposition révisée de la Constitution cantonale de Glaris.

Avant les votations finales, M. Moockli (soc. Berne) déclare que son groupe ne votera pas le projet de loi sur le contrat collectif de travail, jugé superflu et de surcroît, dit-il, imposé au Parlement.

Ce projet est ensuite voté par 25 voix contre 5, l'arrêté fédéral sur les mesures de défense économiques envers l'étranger l'est par 37 voix sans opposition et l'arrêté d'exécution du contrôle des prix réduit par 24 voix sans opposition, puis la séance est levée.

## AVIS

### INDEMNISATION DES VICTIMES DE LA PERSECUTION NAZIE

Le 29 juin 1956 a été publiée par la République fédérale d'Allemagne la « Loi fédérale pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » (« Bundesentschädigungsgesetz »), en abrégé GEB, laquelle remplace la « Loi fédérale complémentaire pour l'indemnisation des victimes de la persécution nazie » du 18 septembre 1953; comme la précédente, cette nouvelle loi a effet rétroactif au 1er octobre 1953.

Les personnes qui, en raison de leur opposition politique au national-socialisme, ou pour des motifs de race, confession ou conception, ont été persécutées et ont de ce fait subi des dommages de nature diverse, peuvent faire valoir leurs prétentions d'indemnisation en vertu de la loi du 29 juin 1956, pour autant qu'à la date du 31 décembre 1952, elles aient été domiciliées dans la République fédérale d'Allemagne ou à Berlin-Ouest, ou alors qu'elles aient, auparavant, émigré, ou été déportées ou expulsées de territoires faisant partie le 31 décembre 1937 du Reich allemand. Les étrangers peuvent de même manière prétendre à une indemnisation en vertu de cette loi.

Les requêtes d'indemnisation sont à présenter aux Autorités allemandes compétentes en matière d'indemnisation jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1957.

Les ressortissants suisses qui auraient des revendications de cet ordre à formuler, peuvent s'adresser à la

Légation de Suisse  
Rue Abdel Khalek Saroit Pacha No. 10  
Le Caire.

ainsi qu'au  
Consulat de Suisse  
Boulevard Sultan Hussein No. 59  
Alexandrie

pour de plus amples renseignements.  
Alexandrie, le 18 août 1956.

## Pâtisserie FLUCKIGER

Nous informons notre honorable clientèle, que pour cause de réparations, notre magasin sera fermé du 22 Octobre au 6 Novembre

## CREDIT IMMOBILIER SUISSE-EGYPTIEN

Société Anonyme

Services spéciaux pour la gérance de vos biens et la représentation de vos intérêts

GENEVE 16, Rue de Hollande LE CAIRE 8, Rue Talaat Harb Pacha

## ENTREPRISE GENERALE DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

BUREAU ET ATELIERS ELECTRO-TECHNIQUES

## MATERIEL ELECTRIQUE FOURNITURES et INSTALLATIONS

Lampes et Plafonniers Fluorescents Réfrigérateurs — Moteurs — Aspirateurs Ventilateurs — Chauffe-Bains Appareils Electro-Ménagers Fils et Cables Armés et Isolés Tous genres de Matériel Electrique Etc...

ALEXANDRIE 3 — 5, Place Ismail Tël. 32920-32928-32929 (groupés) LE CAIRE 6, Rue Tewfik Tël. 53151

## FILATURE NATIONALE D'EGYPTE

S. A. E.

ALEXANDRIE (R.C. Alex. 99).

Capital : Lstg. 800.000

Filatures, Retorderie, Tissage, Blanchisserie, Teinturerie, Fil à Coudre BUREAU à KARMOUS: Téléphone 21399. AGENCE au CAIRE 14, rue Gawhar el Qaid (Mousky) — Téléphone 51834 - R.C. CAIRE 994

## MAGASINS DE VENTE A ALEXANDRIE:

14, Rue Chérif Pacha ainsi que dans presque tous les quartiers de la ville

## Sociétés-Sœurs de la FILATURE NATIONALE D'EGYPTE:

SOCIETE EGYPTIENNE DES INDUSTRIES TEXTILES S.A.E. Tël. 25904	SOCIETE EGYPTIENNE DE L'INDUSTRIE DE BONNETERIE S.A.E. Tël. 27493
Usines à Moharrem Bey sur la rive gauche du Canal Mahmoudieh Capital: L.E. 500.000	Usines près du Pont de Moharrem Bey. Capital: L.E. 100.000
Tissage du coton, lin, jute et soie. Blanchisserie, Teinture et impression. (R.C.A. 128)	Tissage, Tricotage Bonneterie, Blanchiment Teinture de toute fibre textile (R.C.A. 10259)

NOMBRE TOTAL D'OUVRIERS EMPLOYES: 10.000

## COMPTOIR DES CEMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company Bureaux du CAIRE, 21, Avenue 26 Juillet B.P. 844, Téléphone 76025 Bureaux d'ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579

## CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien

« SUPERCRETE » Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

« SEAWATER CEMENT » Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

Préservez votre santé en buvant Les Eaux Gaseuses

Marque déposée N. SPATHIS

La boisson saine et rafraichissante par excellence

## SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

EN RAISON DES TRAVAUX DE RENOVATION A L'EGLISE QUI NE SONT PAS ENCORE TERMINEES LES CULTES DOMINICAUX SE POURSUIVront AU PRESBYTERE JUSQU'A NOUVEL AVIS

DIMANCHE 14 OCTOBRE AU PRESBYTERE

9 h. 45. — Gottesdienst in deutscher Sprache Thema: Die erste Liebe. Pas de Catéchisme ni d'Ecole du Dimanche.

## RECEPTIONS

Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytere sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 14 OCTOBRE

9 h. 30. — Ecole du Dimanche. 10 h. 30. — Culte.

Réceptions au domicile pastoral

les mardi et vendredi de 9 h. à 11 h.

## CERCLE SUISSE DU CAIRE

DIMANCHE 14 OCTOBRE 1956.

## MENU

Vol au Vent Financière

Escalope de Veau Viennoise Pommes Savoyarde Carottes à la Crème Salade de la Ferme

Eclair Moka

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tël.: 806785

## QUE VOIR CE SOIR?

### Cinéma à Alexandrie

ALHAMBRA — Tël. 29054 — « To catch a thief » (Gary Grant, Grace Kelly). — « The Rose Tattoo » (Anna Magnani, Burt Lancaster).

AMIR — Tël. 31332 — « The man in the gray flannel suit » (Gregory Peck, Jennifer Jones).

METRO — Tël. 22850 — « Bhowani Junction » (Ava Gardner, Stewart Granger).

ODEON — Tël. 71866 — « His Kind of Woman » (Robert Mitchum, Jane Russell). — « Below the Sahara ».

RADIO — Tël. 30282 — « Alexander the Great » (Richard Burton, Danielle Darrieux).

RIALTO — Tël. 24694 — « Rebel without a cause » (James Dean, Natalie Wood).

RIO et ROOF — Tël. 29036 — « The man who knew too much » (James Stewart, Doris Day).

ROYAL — Tël. 26329 — « As long as they're happy » (Jack Buchanan, Diana Dora).

STRAND — Tël. 23222 — « Le Amiche » (Eleonora Rossi Drago, Valentina Cortese, Gabriele Ferzetti).

# EN PARCOURANT LA PRESSE..

## OU LA REALITE DEPASSE LA FICTION

### L'imagination des escrocs touche au génie... mais la crédulité des gens est leur meilleur complice

Les exploits des escrocs se font chaque jour plus nombreux et plus habiles. Que de roueries, que d'intelligence sont mises au service de la malhonnêteté ! En revanche, la naïveté, la crédulité des victimes paraissent parfois sans limite. Nous avons pensé que ces quelques cas — authentiques — d'escroqueries pourraient constituer un avertissement, une mise en garde. Les incidents décrits ici se sont passés à Paris.

**La naïveté des permissionnaires**

Un groupe de jeunes permissionnaires bretons débarquaient — il y a quelque temps — à la gare de l'Est, avec cette exubérance, ces grands cris, qu'aiment les garçons dès qu'ils sont en groupe. Ils revenaient d'Allemagne. Dans le hall des Pas-Perdus, un homme désœuvré fut intrigué et attiré par le bruit qu'ils faisaient. De quoi se plaignaient-ils, ces quatre soldats ? Ils traversaient Paris, seuls pour la première fois. Ils ne le connaissaient pas. A aller, ils avaient été transportés en camion. Aussi demandèrent-ils au guichet de la gare un billet pour Carantec. L'employé leur répondit qu'il ne pouvait leur délivrer parce qu'il fallait changer de gare et traverser la capitale.

— Nous voulons aller directement à Carantec, répliquèrent les soldats qui semblaient assez naïfs.

Et comme on les envoyait se promener, ils se répandirent dans les couloirs, fort mécontents.

— Vous voulez un billet direct pour Carantec, leur dit l'homme solitaire qui les avait entendus et suivis. Je peux vous en procurer et vous dire comment éviter de traverser Paris.

Il sortit de sa poche quatre petits billets jaunes et les leur tendit.

— Vous allez descendre cet escalier, marcher dans ce couloir, en face; vous tendrez vos billets à l'employé du portillon en criant « Carantec ». Vous passerez sur le quai; vous verrez arriver un train; vous irez le prendre pas. Vous en laisserez partir six et vous prendrez le septième. Il vous mènera tout droit à Carantec... Le billet coûte trois mille francs!

— Ils déboursèrent 12.000 francs à quatre et firent ce qu'on leur avait dit. L'employé du métro — car c'était un simple billet de métro qu'on leur avait vendu 3.000 francs — ne s'étonna qu'à moitié de voir passer devant lui quatre gais lurons qui criaient: « Carantec ». Au 7ème métro, ils terminèrent dans un wagon. Au terminus, on leur dit de descendre.

— Ce n'est pas Carantec ? s'enquirent-ils, mécontents. Et ils refusèrent de quitter le wagon. On appela un agent, on les conduisit au poste de police où le commissaire comprit vite qu'ils avaient été facilement dupés.

Cette histoire, d'ailleurs, est trop grosse, trop invraisemblable pour être vraie. Jen garantis pourtant l'authenticité. L'autre jour, un magistrat en vacances, évitant les souvenirs de sa carrière, me la racontait. Je savais que sa profession l'avait mis souvent en face d'escrocs et ses propos, pleins de drôlerie, valent bien d'être rapportés ici.

— Jamais nous ne retrouvons notre voleur, dirent déçus les permissionnaires. Nous nous souvenons assez mal de lui.

Le commissaire de police eut alors une excellente idée: « Allons tout de suite à l'endroit exact où le gars vous a abordés. Peut-être aurons-nous la chance de l'y retrouver ». En voiture, il y furent quelques minutes plus tard. Par chance l'homme était

une lettre qui précisait qu'un chèque avait été adressé par erreur de son personnel à cette maison. Il pria qu'on lui renvoyât son argent. Il recevait bientôt de ces grands magasins un autre chèque portant la petite somme qu'il avait envoyée, par exemple 5.000 francs. Il le falsifiait aussitôt: en 505.000 francs. Venant d'une entreprise très connue, le chèque inspirait confiance.

Toutefois, il savait que le plus difficile n'est pas de falsifier un chèque, mais de l'encaisser. Il faisait passer dans les journaux une petite annonce réclamant un secrétaire. Il convoquait l'une de celles qui lui avaient répondu, dans un grand café des Champs-Élysées.

— Excusez-moi, lui expliquait-il, de vous avoir donné rendez-vous ici. Mon bureau est en face; ces fenêtres que vous voyez, mais je suis en procès avec mon associé.

Il l'interrogea longuement, feignait de s'intéresser à elle, la mettait à l'aise, puis ajoutait: — Ce qu'il faut avant tout, c'est que nous travaillions en toute confiance. Pour vous prouver cela je j'ai pour vous, je vais vous charger d'encaisser ce chèque pour moi.

Il la surveillait lorsqu'elle sortait de la banque. S'il la voyait revenir seule, satisfait, tenant une liasse, il savait qu'elle avait réussi. S'il la voyait suivie — ou si elle ne sortait pas — il prenait le large.

Il gagna plusieurs millions en quelques jours, eut la sagesse de se retirer pendant des mois, ce qui fit qu'on ne put le découvrir; mais lorsqu'il fut démenti d'argent, il le recommanda. Une candidate secrétaire qui flaira le piège, alerta la police et le fit arrêter. Le président qui le jugea le trouva si cynique et si déplaçant qu'il s'écria en le condamnant: « Je voudrais pouvoir vous condamner à mort ».

**Voulez-vous gagner 500 dollars ?**

Les chèques sans provisions et les chèques falsifiés sont évidemment le moyen le plus fréquent dont se servent les escrocs. En Angleterre où les peines sont beaucoup plus sévères lorsqu'il s'agit de chèques, ces infractions sont rares. Conséquence: les Anglais n'ont aucune défiance à ce sujet. Les chèques peuvent être encaissés dans n'importe quelle banque et jamais un commerçant, même pour une petite somme, ne refuse d'être payé en chèque, ce qui arrive parfois sur le continent.

Un filou de New-York fit paraître une annonce dans la presse: « Voulez-vous gagner facilement 500 dollars ? Envoyez-moi un dollar et je vous indiquerai le moyen ». Aux gogos qui lui envoyaient un dollar, en espérant un gros gain sans effort, il répondait seulement: « Faites comme moi ! ».

On lisait avant guerre dans les journaux de petits placards publicitaires qui constituaient davantage des attrape-nigauds que des escroqueries: « Pour cinq francs, débarrassez-vous des punaises », lisait-on. Le naïf envoyait cinq francs et recevait une boîte contenant un petit marteau de bois avec cette notice: « Vissez au front et frappez fort ».

**Une reconnaissance de paternité douteuse**

Parfois la duperie ne peut tomber sous le coup de la loi. Il faut qu'il y ait usage d'un faux nom, d'une fausse qualité ou manœuvre frauduleuse. Ainsi pendant longtemps, la justice ne put pour-

suivre un pauvre bougre qui promettait par lettre à des colons l'envoi d'un saxophone moyennant le versement mensuel à l'avance d'une certaine somme d'argent. L'instrument n'arrivait jamais. On ne put arrêter l'escroc que le jour où il tapa ses lettres sur un papier à en-tête qui annonçait une société fictive et qui s'ornait de l'image d'une usine qui n'existait pas. Pendant dix ans, un petit vieillard d'allure respectable se présenta chez les familles récemment endeuillées, en apportant un petit colis que le défunt avait, avant sa mort, commandé. Il réclamait quelques centaines de francs pour un paquet qu'on n'aurait qu'ensuite et qui contenait un objet de peu de valeur. Personne ne songea à porter plainte durant des années, jusqu'au jour où un veuf, plus sourcilieux, plus parcimonieux, fut fâché d'avoir été lurré.

**L'escroquerie aux tableaux**

Les oeuvres d'art permettent de fréquentes escroqueries. Il y a d'abord les faussaires. Ils sont presque aussi vieux que la peinture et parfois les artistes eux-mêmes leur prêtent la main. Par gentillesse Corot signait de son nom certaines toiles d'amis besogneux et moins doués pour leur faire gagner un peu d'argent.

Il y a, dit-on, 103.227 faux Corot en Amérique. Mme Vigée-Lebrun signait des oeuvres qu'avait peintes son mari. Aujourd'hui, les faux Utrillo, les faux Vlaminck, circulent nombreux. Une victime de Goering, père d'un haut fonctionnaire parisien, fit sans le vouloir au ministre nazi le même tour que Van Meegeren, ce général imitateur de Vermeer de Delft. Israël, il dut, pendant l'occupation allemande, abandonner son appartement. Il avait une passion, copier les toiles de maîtres, par pur plaisir. Il en réussit de parfaites dont l'une de Toulouse-Lautrec. En ouvrant ses armoires, les nazis la découvrirent et l'offrirent au maréchal de l'Air. A la fin de la guerre, le tableau fut récupéré dans une mine de sel et ramené en France et exposé à l'Orangerie. Les critiques admirèrent ce chef-d'oeuvre jusqu'au moment où son auteur, visitant l'exposition, reconnut la copie et comme il l'emportait sous le bras, Bernheim proposa de la lui acheter: — Un million, dit en plaisantant l'auteur qui révéla l'anecdote.

L'incertitude dans laquelle se trouvent parfois les experts aide les escrocs. Dans une ville du Massif Central, un amateur laissa en garde dans son hôtel une toile qu'il venait d'acheter à une vente dans un château.

— Figurez son auteur et son prix véritable, dit-il à l'hôtelier. Je l'ai eu pour une bouchée de pain.

Pendant son absence, un client de passage, cossu, laperçut, s'extasia et faisant le connaissance, prétendit que c'était un Renoir et qu'il en donnerait bien deux millions.

L'hôtelier flaira la bonne affaire, et proposa au propriétaire, quand il revint, d'acheter pour 500.000 francs. Il attendit vainement l'acheteur. La toile était un faux.

Récemment à Paris, une dame

Tourettes-sur-Loup, sous la pluie de septembre qui rince les platanes de la Grand-Place et lave les oliviers de la poussière dont l'été les avait poudrés comme des marquis Louis XV, Tourettes-sur-Loup n'a d'autre sujet de conversation, que le christ du forgeron Yves Lecaer.

C'est de lui que s'entretiennent les hommes autour du comptoir du café Cresp, et il est l'unique objet des propos que les femmes, qui en arrivent à ne plus entendre pleurer les mioches ou bouillir la lessive, échantent entre elles de porte à porte ou de fenêtre à fenêtre.

Le fait tout brut, c'est, dit-on que le christ du forgeron Lecaer a « saigné » des paumes au moment où l'artisan rivait les clous fixant l'image sainte sur la croix.

Nous disons « a saigné » et non pas aurait, car le fait a eu plusieurs témoins qui, tous, tiennent à leurs déclarations: — Puisqu'on vous dit qu'on a vu...

— Et même touché... Et goûté, qui plus est...

Notez d'autre part que, dans ces sortes d'affaires, cela n'est pas couturier, que ces témoins, s'ils se feraient égarer plutôt que de démentir (qualité à laquelle Pascal reconnaissait les seuls témoins dignes d'être crus) se gardent d'en ajouter, de broder, comme on dit.

Même les vieilles femmes (encore que, pour certaines, il faut dire qu'on les sent mal assurées) répugnent à crier au miracle.

Sans doute, dès que la nouvelle s'est répandue, on a vu des gens accourir au presbytère pour prier M. le curé de venir au chevet d'un mourant avec le christ du forgeron. Mais ce n'était pas, à coup sûr, des enfants du pays, et l'on se gaussait, encore que de matière feutrée, pas fanfaronne, de cet empressement.

C'est qu'on aurait bien du mal à trouver, dans la lignée de ceux qui ont vu, le plus petit grain de mysticisme. Tous, si l'on excepte le forgeron, dégringolaient en ligne pour ainsi dire toute droite des fondateurs de Tourettes, ces enfants terribles de Basse-Provence, auxquels leurs dévôts religieux avec les gens de Vence, bons serviteurs du Seigneur, ont valu, dans le temps, le surnom qui en dit long de « Brûle Bon Dieu ».

Et l'on raconte même que jadis — il y a si longtemps que personne ne peut dire si cela remonte au temps des Sarrasins ou plus haut, ou juste après — la chapelle où laquellle on destinait le christ que le forgeron, façonnait sur son enclume, servait pour le moins autant aux saints offices qu'à des beuveries à vous faire dresser les cheveux sur la tête.

C'est vous dire qu'à Tourettes on n'est pas, comme en Vendée par exemple, ou en Bretagne, confit en religion, comme on dit. Mais passons au déluge et essayons de nous y retrouver.

**Un couple d'artistes**

L'histoire a, si l'on veut aller au fond des choses, commencé ce jour de juillet 1954 où, arrivés depuis peu à Tourettes en voyage de noces, un artiste-peintre, André Bréchet, alors âgé de 32 ans, et sa toute jeune femme Geneviève, tombèrent en arrêt devant les ruines de la chapelle Saint-Jean, autrefois relevant du domaine des Pénitents blancs, chapelle qui se trouve en bordure d'un chemin de chèvres, au-dessus de la route, à main droite quand on regarde vers Bar-sur-Loup. André Bréchet, d'origine suisse, naturalisé français par amour de Paris, ancien élève des Beaux-Arts de Bâle, et qui fut le disciple d'André Lhote et de Fernand Léger avant de devenir à la Grande Chaumière, l'assistant de Goetz, conçut le projet de relever ces ruines et de leur donner une décoration dont il avait depuis longtemps les motifs majeurs dans la tête.

Ce projet, nos jeunes mariés le changèrent en vœu: — Nous y mettrons, affirma Geneviève, dix, vingt ans, s'il le faut...

Et, derechef, ils s'en allèrent demander audience au maire. Celui-ci, c'était déjà M. Geoffroy, se déclara enchanté du projet. Peut-être y vit-il une réponse à faire aux Vençois — toujours cette vieille rancune — qui n'arrêtaient pas de faire la roue avec leur chapelle peinte par Matisse... On tomba d'accord sur la prise en charge par la commune des frais de réfection de la toiture. André Bréchet étant maître absolu des travaux d'art, celui-ci ne réclamait pas de rémunération

voulait vendre un Renoir authentique. Elle reçut la visite d'un acheteur allemand, envoyé par un courtier alsacien. L'étranger examina le tableau, les certificats d'expertises et décida: — Je vous l'achète. Réservez-le moi. Sitôt rentré dans mon pays, je vous ferai adresser l'argent. Alors seulement, vous m'enverrez le tableau.

Affaire conclue, le courtier vint chercher sa commission. Mais l'acheteur allemand ne donna plus signe de vie.

ANDRÉ CALAS.  
(Journal du Jura).

en retour; c'était un vœu, vous le dis-je, et Geneviève avait dit qu'on s'attellerait le temps qu'il faudrait pour l'évacuer.

C'est à cette tâche que le couple consacra, depuis trois ans, ses vacances. Elle tira à sa fin, mais Dieu sait, avec ces histoires, quand on pourra s'y remettre...

— Mon idée, dit M. Bréchet, est de faire une décoration aussi dépouillée que possible et ne combinant que deux matières: la plume et le fer. Au mur, des tableaux de la passion et quatorze crépe pour jalonneur les étapes du calvaire... Sur l'autel, une pierre nue, je veux poser un christ entre quatre chandeliers, deux dans la tôle... On en était arrivé, la semaine dernière, M. Bréchet ne quittait plus la forge de M. Lecaer, tout entier à son ouvrage; en arrivant à oublier qu'un an attendait d'être ferré ou une caserole rénovée. La croix était prête: Lecaer, christ, une pure silhouette découpée au burin dans une tôle épaisse de 2,5 mm, attendait d'être ferré. Lecaer avait déjà forgé les clous. Dans son échoppe en bois, passionné par ce qu'il faisait, il avait retrouvé les gestes de ses ancêtres d'il y a deux mille ans. De sa fenêtre, il découvrait des oliviers et ses pierres grises prenaient soudain des allures de désert. Tourettes avait disparu; à sa place on trouvait la Judée...

Dimanche après-midi, le forgeron entreprit d'achever l'oeuvre... — Nous étions là, nous diront Mmes Virginie Gazagnaire, Mari Pomé, Antoinette Joullan et Maria Pigaglio, à deviser de choses et d'autres, comme on fait le dimanche à Tourettes, où les distractions sont rares, quand tout soudain on a vu Lecaer jaillir comme un diable, blanc comme un linge, et qui disait: « Regardez, regardez ce qui arrive... ». Il tenait la croix, et on a vu...

— Moi, dit Mme Gazagnaire, j'ai vu un liquide suinter à l'endroit de la paume; j'ai touché avec mon doigt et c'était rouge...

— Nous l'avons vu aussi, disent en choeur les voisines, dont l'une, Mme Antoinette Joullan, est la propriétaire de l'immeuble où est installée la forge de Lecaer.

Telle d'entre elle a eu tout de suite la présence d'esprit de demander au forgeron s'il ne s'était pas blessé et toutes affirmant que ses mains calleuses étaient vierges de coupure.

— Peut-être avez-vous saigné du nez ? dit une autre.

Lecaer était bouleversé. Ce Breton installé depuis onze ans dans le Midi, qui s'affirme « croyant, mais pas pratiquant », avait d'un seul coup été saisi à pleines griffes par la superstition propre à ce jeu de sa race.

— J'ai été puni, se lamentait-il, puni pour avoir travaillé un dimanche.

C'est en somnambule qu'il verrouilla son atelier et alla s'enfermer chez lui, sous l'horloge de l'église.

On se doute que la nouvelle fit, en un clin d'oeil, le tour de la place. Par un coup du sort, l'homme dont on avait le plus besoin, le curé, était absent, guidant une poignée de fidèles au pèlerinage de Saint-Auban.

Quand il fut de retour, le soir, il alla voir Lecaer toujours tremblant dans son trou. Et l'on imagine que le forgeron lui fit ce rapport, que nous tenons de sa bouche:

« En rivant le premier clou, j'ai senti comme quelque chose qui frotait ma joue. J'ai cru que c'était une mouche et fait le geste de la chasser. Je rivais alors le deuxième clou, puis le troisième clou, puis le quatrième clou, puis le cinquième clou, puis le sixième clou, puis le septième clou, puis le huitième clou, puis le neuvième clou, puis le dixième clou, puis le onzième clou, puis le douzième clou, puis le treizième clou, puis le quatorzième clou, puis le quinzième clou, puis le seizième clou, puis le dix-septième clou, puis le dix-huitième clou, puis le dix-neufième clou, puis le vingtième clou, puis le vingt-et-unième clou, puis le vingt-deuxième clou, puis le vingt-troisième clou, puis le vingt-quatrième clou, puis le vingt-cinquième clou, puis le vingt-sixième clou, puis le vingt-septième clou, puis le vingt-huitième clou, puis le vingt-neufième clou, puis le trentième clou, puis le trente-et-unième clou, puis le trente-deuxième clou, puis le trente-troisième clou, puis le trente-quatrième clou, puis le trente-cinquième clou, puis le trente-sixième clou, puis le trente-septième clou, puis le trente-huitième clou, puis le trente-neufième clou, puis le quarantième clou, puis le quarante-et-unième clou, puis le quarante-deuxième clou, puis le quarante-troisième clou, puis le quarante-quatrième clou, puis le quarante-cinquième clou, puis le quarante-sixième clou, puis le quarante-septième clou, puis le quarante-huitième clou, puis le quarante-neufième clou, puis le cinquantième clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixantième clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septantième clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingtième clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neufième clou, puis le septante-clou, puis le septante-et-unième clou, puis le septante-deuxième clou, puis le septante-troisième clou, puis le septante-quatrième clou, puis le septante-cinquième clou, puis le septante-sixième clou, puis le septante-septième clou, puis le septante-huitième clou, puis le septante-neufième clou, puis le quatre-vingt-clou, puis le quatre-vingt-et-unième clou, puis le quatre-vingt-deuxième clou, puis le quatre-vingt-troisième clou, puis le quatre-vingt-quatrième clou, puis le quatre-vingt-cinquième clou, puis le quatre-vingt-sixième clou, puis le quatre-vingt-septième clou, puis le quatre-vingt-huitième clou, puis le quatre-vingt-neufième clou, puis le cinquante-clou, puis le cinquante-et-unième clou, puis le cinquante-deuxième clou, puis le cinquante-troisième clou, puis le cinquante-quatrième clou, puis le cinquante-cinquième clou, puis le cinquante-sixième clou, puis le cinquante-septième clou, puis le cinquante-huitième clou, puis le cinquante-neufième clou, puis le soixante-clou, puis le soixante-et-unième clou, puis le soixante-deuxième clou, puis le soixante-troisième clou, puis le soixante-quatrième clou, puis le soixante-cinquième clou, puis le soixante-sixième clou, puis le soixante-septième clou, puis le soixante-huitième clou, puis le soixante-neuf